

**MAIRIE**  
**DE**  
**BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
**87250**

**ARRÊTÉ**

Réglementant la circulation  
Montmassacrot VC23

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière  
Vu la demande reçue en date du 5 Mai 2025 de la société Solutions30 Sud-Ouest – 35 Boulevard Saint Assisclé – 66000 PERPIGNAN concernant les travaux de remplacement d'un poteau Télécom en place pour place à Montmassacrot BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux de remplacement d'un poteau Télécom en place pour place à Montmassacrot BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée manuellement sur la voie concernée par les travaux à compter du 12 mai 2025 et pour la durée des travaux.  
Le dépassement est interdit durant les travaux sur la portion concernée et la vitesse est limitée à 50km/h.

**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société Solutions30 Sud-Ouest conformément à la réglementation en vigueur.

**La société Solutions30 Sud-Ouest devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES  
La société Solutions30 Sud-Ouest

Fait et arrêté à Bessines, le 5 mai 2025

La Maire,



Andréa BROUILLE